



**HAL**  
open science

“ Une querelle poétique : la Querelle des dames  
parisiennes et des dames lyonnaises ”

Élise Rajchenbach

► To cite this version:

Élise Rajchenbach. “ Une querelle poétique : la Querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises ”. Jean-Eudes Girot. La Poésie à la cour de François Ier., Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, pp.101-119, 2012. ujm-01490361

**HAL Id: ujm-01490361**

**<https://ujm.hal.science/ujm-01490361>**

Submitted on 15 Mar 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Une querelle poétique :  
la querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises

*À la mémoire de Martine Michaux,  
qui fut mon professeur de Lettres Supérieures au lycée Claude Monet*

Entamée avant même la naissance du XVI<sup>e</sup> siècle, la querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises, auxquelles s'adjoignent dans un premier temps les dames de Rouen et de Milan, est un de ces serpents de mer qui hantent les eaux de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle français et qui connaît précisément une nouvelle vigueur au tournant des années 1530. Directement liés au roi de France, dont il s'agissait au départ d'attirer l'attention et l'amour, ces échanges d'attaques et de répliques connaissent trois époques principales. Ces textes déclinent par ailleurs bon nombre de clichés et *topoi* misogynes qui rendent compte des échos que connaît encore la querelle des femmes à l'époque.

La querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises est une querelle quelque peu protéiforme qui rencontre d'autres débats du règne de François I<sup>er</sup>, de sorte qu'on ne peut guère l'aborder comme une querelle monolithique, parfaitement circonscrite dans le temps et dans l'espace littéraire.

On peut d'emblée remarquer que ce qui se présente apparemment comme une querelle urbaine, entre deux cités françaises, s'inscrit en fait dès ses premières notes dans le contexte de la cour du roi de France. Nous aimerions montrer que, dans une société qui connaît sous le règne de François I<sup>er</sup> d'importantes mutations politiques et sociales, la querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises, dont sa variante constituée par l'affaire des dames parisiennes, conjugue fonction politique, fonction communautaire et fonction poétique.

« Ne scay au quel tu te voudras renger »<sup>1</sup> : rappel des faits

Comme pour de nombreuses querelles, il est parfois malaisé de reconstituer dans le détail la chronologie de la querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises, qui se déroule en trois étapes principales. Notre étude portera essentiellement sur les deux dernières étapes, qui se jouent sous le règne de François I<sup>er</sup>.

En 1499, Louis XII, engagé dans les campagnes d'Italie, tarde à revenir dans son bon royaume de France<sup>2</sup>. Sur les instances de la Reine, il entame toutefois un long voyage de retour, au cours duquel il entre dans diverses cités du Royaume, qui rivalisent pour accueillir au mieux le souverain. On évalue ainsi la qualité de l'accueil – et donc la préséance de la ville sur les autres – en comparant en particulier les grâces et les qualités des dames de chaque ville. Rapidement, le débat se cristallise plus particulièrement sur la rivalité entre dames lyonnaises et dames parisiennes – Louis XII entrant dans Lyon le 10 juillet 1499. L'un des principaux pourvoyeurs de la querelle est alors le trésorier du bois de Vincennes, c'est-à-dire Maître Guillaume Cretin qui avoue, dans une lettre à l'une de ses amies lyonnaises, avoir « blasmé le nom des Lyonnaises »<sup>3</sup>. Cretin s'était déjà fait remarquer, quelques années plus tôt, par un texte qui donnait déjà la parole aux dames de Paris et appelait le roi à séjourner plus souvent auprès d'elles, dans la ville<sup>4</sup>. L'échange d'invectives, en s'interrogeant sur le lieu de la cour et de la monarchie dans le

---

<sup>1</sup> « Deffense pour icelles Dames, et charge sur celles de Lyon », *Hecatomphile. Les Fleurs de Poesie Françoisse*, éd. G. Defaux, Paris, STFM, 2002, p. 83

<sup>2</sup> Pour une présentation plus précise des premières manifestations de la querelle, qui met également en scène les Milanaises et les Rouennaises, voir Émile Picot, « La Querelle des Dames de Paris, de Milan, de Rouen et de Lyon », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, XLIV, 1917, p. 107-162.

<sup>3</sup> Voir *Le Jardin de Plaisance et Fleur de Rhétorique*, éd. E. Droz et A. Piaget, Paris, Champion, 1924, t. II, p. 207-208. On trouvera dans ces pages un recensement des éditions des textes de la querelle.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 208.

Royaume, semble donc bien revêtir un enjeu politique : c'est ainsi qu'en retour les Lyonnaises revendiquent leur proximité et leurs affinités avec la cour, à la différence des Parisiennes<sup>5</sup> :

Se nous bragons, nous le povons bien faire,  
Car nostre affaire le peult bien supporter.  
La court avons, qui nous est necessaire  
Pour nous reffaire et nostre estat parfaire  
Et contrefaire, pour mieulx contrepeter  
[...]  
Pouvoir avons de voz cas reformer  
Et d'informer de vos bragues haultaines ;  
Le train de cour nous a voulu nommer  
A droit former, noz editz conformer,  
Pour diffamer voz coustumes villaines

Les textes circulent de façon manuscrite ainsi que sous forme imprimée – en particulier dans l'anthologie du *Jardin de Plaisance* publiée par Antoine Vérard en 1501 – et ils connaissent également au fil des décennies une diffusion en plaquettes. L'affaire fait visiblement grand bruit, puisque François I<sup>er</sup>, lors de son accession au trône, semble avoir lui-même pris parti et défendu l'honneur des Parisiennes. Jean Marot glisse ainsi un remerciement des belles dames à leur bon roi dans son « Epistre des dames de Paris au Roy François premier » :

Aussy nous doys (en ce) de recompance  
Fervente Amour, et Royalle deffence,  
Laquelle chose as fait, bien le savons,  
D'ont gloire et grace et honneurs t'en devons :  
Car quelque lieu que ta grand' majesté  
Se soit trouvée, et que l'on ayt jetté  
Propos avant touchant nous autres dames,  
Soustenu as noz honneurs, bruitz et fames  
Par motz exquis, disant Parisiennes  
Estre l'honneur des dames terriennes<sup>6</sup>.

L'affaire est relancée en 1529, sous un jour partiellement différent puisque qu'elle est désormais centrée sur une dénonciation satirique des dames parisiennes, qui laisse dans un premier de temps de côté leur rivalité avec les Lyonnaises. Une pièce manuscrite rapidement attribuée à Clément Marot, « Les gracieux adieux faitz aux Dames de Paris », accuse nommément certaines dames parisiennes de cocufier leur époux : c'est l'« affaire des dames de Paris », qui présente un échange de pièces entre Marot et les dames de Paris insultées<sup>7</sup>.

Cet épisode se fait sur un fond de scandale qui se prolonge au-delà des seuls « Adieux ». Un texte manuscrit contemporain à l'affaire et conservé à Soissons, *La Semonce faicte à Paris des Coquus*

---

<sup>5</sup> « La réformation des dames de Paris faicte par les Lyonnaises », v. 133-137 et v. 149-153. Voir également la « Replicque faicte par les dames de Paris contre celles de Lyon », v. 49-50 : « Touchant la cour, ne faisons pas grant compte / De Duc ne conte ; ne tenons rien qu'en frische [...] »

<sup>6</sup> « Epistre des dames de Paris au Roy François premier de ce nom estant delà les monts, et ayant deffaict les Suisses », v. 13-22, dans Jean Marot, *Les deux recueils*, éd. G. Defaux et Thierry Mantovani, Genève, Droz, 1999, p. 21.

<sup>7</sup> La pièce incriminée est publiée en juillet 1533 à Lyon par François Juste, dans une édition de *L'Adolescence Clémentine* de Marot et cette initiative est reprise par l'éditeur officiel de Marot, Roffet, quelques mois plus tard. Sur la fiabilité de l'édition Juste de juillet 1533 et la préférence à accorder à l'édition Roffet, voir Guillaume Berthon, « *L'Intention du poète.* » *Du pupitre à la presse, Clément Marot* auteur, thèse de doctorat soutenue le 30 octobre 2010, Université Paris IV – Sorbonne, p. 369-385. Toujours à cette date, Clément publie les œuvres de Jean, parmi lesquelles une pièce qui fait référence à la prise de parti de François I<sup>er</sup> dans l'affaire. La pièce incriminée est publiée dans l'édition de Marot par Gérard Defaux, t. I, p. 679-680. Les réponses de Marot figurent p. 282-290. Georges Guiffrey reproduit l'échange dans son édition des *Œuvres* de Marot, t. III, p. 115-161.

en May 1535, fournit des noms partiellement identiques de femmes cocufiant leur mari<sup>8</sup>. Une autre pièce manuscrite, toujours conservée à Soissons, *Le plus ou moingx des dames de Paris*, reprend encore ces noms, au sein d'une liste de trente-deux Parisiennes, en leur associant un proverbe valorisant ou insultant<sup>9</sup>. On mesure les retentissements de l'affaire des dames de Paris, puisque six ans après l'épître manuscrite attribuée à Marot, les noms des dames parisiennes jugées par trop légères demeurent entachés.

Cette étape strictement parisienne est intégrée dans ses prolongements littéraires à la querelle des dames lyonnaises et des dames parisiennes. D'une part, des échos de l'affaire résonnent dans un petit texte attribué à Almanque Papillon, intitulé *La Victoire et Triumphe d'Argent contre Cupido dieu d'Amours n'a guiere vaincu dedans Paris*, dont on peut supposer qu'il a été écrit vers 1534-1535 et qui est publié à Lyon en 1537. D'autre part, dès 1534, l'anthologie *Hecatomphe. Les Fleurs de Poésie Françoise*, publiée à Paris<sup>10</sup>, présente en fin de volume deux pièces qui rejouent les termes de la querelle : un dizain de Claude Chappuys, « Amour a fait empenner ses deux æles » ainsi qu'une ballade anonyme, « Deffence pour icelles Dames, et charge sur celles de Lyon ». Enfin, on trouve d'autres prolongements de la querelle, plus particulièrement dans le milieu lyonnais par ailleurs marqué par les querelles littéraires auliques, comme la querelle des Amies. En 1545, Antoine Du Moulin, un érudit qui collabore étroitement avec l'imprimeur Jean de Tournes, fait paraître le *Panegyric des Damoysselles de Paris. Sur les Neuf Muses*<sup>11</sup>, où l'on retrouve le nom de nos Parisiennes volages, et dont le texte sera partiellement repris quatre ans plus tard par l'imprimeur lyonnais Jacques Berjon, sous le titre *Les Neuf Muses*<sup>12</sup>.

On le constate, la querelle est complexe et l'espace imparti ne nous permettra que quelques sondages et analyses des points qui nous paraissent les plus saillants ou remarquables. Notre attention se portera sur *La Semonce des coquus*, *La Victoire et Triumphe d'Argent sur Cupido*, *Les Fleurs de Poésie Françoise*, et enfin sur le *Panegyric des Damoiselles de Paris*.

## Une attaque contre des notables

L'affaire des Dames de Paris ne se présente pas comme une affaire unifiée. Avec le temps et les textes, l'identité des dames incriminées se précise pour former un groupe sociologiquement plus cohérent. Ce mouvement sera confirmé par l'un des derniers recueils à rendre compte de la querelle, *La Panegyric des Damoiselles de Paris* qui paraît en 1545 et sur lequel nous reviendrons plus tard.

Conservée sous forme manuscrite, *La Semonce des coquus* est redécouverte au XIX<sup>e</sup> siècle par Anatole de Montaiglon qui la publie pour la première fois<sup>13</sup>. On ne sais presque rien de cette pièce, qui appelle l'ensemble des cocus de Paris à former la grande chorale des cocus (ou des coucous) :

Sus, sus, aux champs. Dormez vous maintenant,  
Gentilz coquuz ? Les autres vous attendent.  
N'oyez vous pas le bruiet qu'ilz vont menant ?  
Par boys et champs à vous convyer tendent

---

<sup>8</sup> Texte publié par Anatole de Montaiglon, *La Semonce faite à Paris des Coquus en may V<sup>c</sup>XXXV Publiée pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque de Soissons*, Paris, Académie des Bibliophiles, 1866. Il est reproduit par Guiffrey dans le t. III de son édition des *Œuvres* de Marot.

<sup>9</sup> Le texte est publié par Georges Guiffrey, toujours dans son édition des *Œuvres* de Marot, t. III, p. 716-720.

<sup>10</sup> *Hecatomphe. De vulgaire Italien tourné en langage François. Les fleurs de Poesie Françoise*, Paris, Galiot du Pré, 1534 (rééd. Lyon, François Juste, 1537). Il en existe une édition moderne : *Les Fleurs de Poesie Françoise. Hecatomphe*, éd. Gérard Defaux, Paris, STFM, 2002.

<sup>11</sup> *Panegyric des Damoysselles de Paris. Sur les Neuf Muses*, Lyon, Jean de Tournes, 1545.

<sup>12</sup> *Les Neuf Muses*, Lyon, Jacques Berjon, 1549.

<sup>13</sup> À la suite de la « Semonce » figure, dans le volume de Montaiglon, une « Invective contre celluy qui a faict la Semonce des Coquuz cy devant escripte » qui faisait suite à la « Semonce » dans le manuscrit de la bibliothèque de Soissons.

En leur langaige ainsi comme ilz entendent.  
Tant qu'ilz en sont, de cryer tant de foys  
Tous enruez, la chose est miserable ;  
Sortez donc tost, et les suyvés aux boys ;  
On doit avoir pitié de son semblable.

Chacun de vous delaisse sa maison  
Et se transporte au joly vert boucaige ;  
C'est en ce temps vostre droicte saison ;  
Ne voulez vous jamais chanter que en caige ?  
N'ayez soucy qui fera le mesnaige,  
Ou qui tiendra compaignie à voz femmes ;  
Elles en ont assez, les bonnes dames ;  
Ne laissez point pour cela de partir.  
O le grand dueul, garny de maintes larmes,  
Qu'elles feront à vostre departir !<sup>14</sup>

L'appel suit un ordre hiérarchique, même s'il est très malaisé d'identifier de manière certaine et précise les cibles des attaques. Les premiers élus sont des officiers royaux, au premier rang desquels on trouve Vicourt (beau nom pour un cocu aux attributs virils réduits !). Son épouse – « Plus d'amis que d'amour » dans *Le plus ou moingz des dames de Paris* – était déjà incriminée dans l'« Adieu » qui lançait quelques années plus tôt l'affaire des dames de Paris<sup>15</sup>. Il s'agirait de Claude d'Arqueville, seigneur de Vicourt, conseiller du roi et maître d'ordonnance en la chambre des comptes. Il est bientôt suivi de Placy, Villiers, La Lande, Molète, Boèteau et d'Amboille, que nous n'avons pas pu identifier. Viennent ensuite le Lieu ou Le Lieur (probablement Guillaume, notaire ou secrétaire du roi et époux de Roberte<sup>16</sup> ou bien Jacques<sup>17</sup>), et « Mynart » – un Antoine Mynard, deviendra un peu plus tard président du Parlement de Paris. Plus loin, on trouve Delavau ainsi que Chaliot, Menisson et Chauffourt, ce dernier étant membre d'une famille qui détenait entre autres l'office de Maître des Eaux et Forêts<sup>18</sup>. Le cœur du texte consiste donc en une attaque contre les officiers royaux, qui sont en première ligne<sup>19</sup>. En revanche, la *Semonce* ne lance aucune pique contre la bonne noblesse de cour.

L'identité des cibles et leur lien avec les offices royaux est un point essentiel, car, comme nous le verrons par la suite, la querelle croise régulièrement la question de la vénalité, et plus particulièrement en amour. C'est une technique classique que d'attaquer la vertu de l'épouse pour toucher, en fait, la fonction et l'honneur de l'époux<sup>20</sup>. Nos officiers royaux, qui achètent leurs offices, incarnent un groupe vénal qui se trouve ici décrédibilisé. C'est que la question de la vénalité des offices est un point sensible sous le règne de François I<sup>er</sup>, en particulier dans les années où nos textes sont composés. Les besoins d'argent de la maison royale sont de plus en plus pressant, et les revenus du domaine royal ne suffisent pas. Les difficultés, qui étaient déjà présente chez les prédécesseurs immédiats de François I<sup>er</sup>, s'accroissent, en particulier du fait des

---

<sup>14</sup> Le texte est celui présenté par l'édition d'Anatole de Montaiglon, *La Semonce faite à Paris des Coquus en May V<sup>c</sup>XXXV publiée pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Soissons*, Paris, 1866.

<sup>15</sup> Voir *supra*

<sup>16</sup> Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au XVI<sup>e</sup> siècle (les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547)*, Presses Universitaires du Mirail, 1993, p. 324 (généalogie des Budé).

<sup>17</sup> *Ibidem*, p. 120.

<sup>18</sup> On retrouvera certains de ces noms dans le *Panegyric*. Une large part des identifications est proposée par Beatrice T. Beech et George T. Beech, « Les Obseques d'Amour ». Un poème de 1546 et une controverse parisienne sur les femmes et l'amour », *Seizième Siècle*, n° 1, 2005, p. 244-245. Voir aussi les notes de Georges Guiffrey sur « La Semonce faite à Paris des Coquus », dans le tome III de son édition des *Œuvres* de Marot (Paris, 1911 ; Genève, Slatkine Reprints, 1969), p. 700 *sq.*

<sup>19</sup> Il importe de remarquer qu'à l'époque, certains titres comme celui de « conseiller du roi » ne rendait plus compte de la moindre proximité avec le roi de France. Ce titre, désormais monnayé comme beaucoup d'autres, n'était plus la marque d'une appartenance à la cour ou même à la noblesse.

<sup>20</sup> Sur les relations conjugales et la violence, voir Michel Nassiet, *La Violence, une histoire sociale en France XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Champ Vallon, 2011.

guerres d'Italie. Le roi de France a pris l'habitude de trouver de nouveaux financements en vendant les offices royaux, créant ainsi une nouvelle classe sociale mais, en contrepartie, il aliène une partie du pouvoir royal. Le développement de la vénalité des offices, qui prend une ampleur sans pareille sous le règne de François I<sup>er</sup>, entraîne certaines crispations sociales, en particulier à la cour qui doit faire face à l'émergence d'un corps intermédiaire, un quatrième État, jouant un rôle qu'elle aurait souhaité être le sien.

De ce point de vue, nous proposons la lecture suivante, à titre d'hypothèse : *La Semonce*, qui met en cause de manière appuyée la vertu des épouses de ces officiers royaux alors en pleine ascension sociale, émane probablement de la cour et rend compte de la crispation d'une noblesse qui se présenterait comme légitime face à la montée, depuis le début du siècle, et plus particulièrement depuis l'accession au trône de François I<sup>er</sup>, du pouvoir et de l'influence des officiers. Ces officiers décriés par certains n'auraient finalement acquis leur statut que par l'argent. Arlette Jouanna ainsi rappelle que

Les auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle donnent à l'antinomie noble / ignoble un contenu essentiellement moral ; ils aiment à répéter que la « noblesse, c'est la vertu », en entendant par « vertu » non seulement la vertu chrétienne, mais aussi et surtout une perfection humaine caractérisée par la générosité, la soif de l'honneur, la libéralité, la courtoisie. Pour eux, le principe hiérarchique de la société doit séparer les meilleurs des moins bons<sup>21</sup>.

L'exhibition du nom de ces dames qui ne sont point vertueuses – à l'image de leur époux cocus – serait le support d'une crispation sociologique, au sein d'un discours qui tendrait à distinguer et à hiérarchiser deux groupes proches du roi (la cour / le corps des officiers) : une « vraie » noblesse, attachée à la soif d'honneur et à la courtoisie qu'évoque Arlette Jouanna, et un groupe vénal qui prend peu à peu, symboliquement, le pouvoir<sup>22</sup>. De ce point de vue, se traduiraient dans ce texte les manifestations d'une évolution sociologique avec les tensions qu'elle implique, à une époque cruciale, car c'est précisément sous François I<sup>er</sup> que le nombre des offices explose<sup>23</sup> et que la vénalité des offices devient officielle<sup>24</sup>.

Un texte contemporain semble confirmer cette lecture. Il s'agit de *La Victoire et Triumphe d'Argent contre Cupido, dieu d'Amour, n'a guère vaincu dedans Paris*, qui paraît en 1537 à Lyon, mais qui figure également dans deux manuscrits connus et antérieurs, selon nous, à la publication<sup>25</sup>. On peut dater ce texte de la première moitié des années 1530, et plus particulièrement de 1534-1535.

---

<sup>21</sup> Arlette Jouanna, *Ordre social, mythes et hiérarchies dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1977, p. 116.

<sup>22</sup> Voir à ce sujet Jacques Ellul, *Histoire des institutions*, p. 62 : « les honneurs et profits des offices tendent à faire des officiers une classe sociale nouvelle, intermédiaire entre les commerçants et les nobles : c'est un « quatrième État » ayant la charge des lois et la souveraine autorité sur les biens et les vies. Bien entendu, les nobles d'épée cherchent à se séparer et se distinguer de ces nobles de robe. ».

<sup>23</sup> « Certains [offices] donnent même la noblesse. Ceux des cours souveraines, parlements, cours des aides, chambres des comptes, grand conseil, ceux des maîtres des requêtes de l'Hôtel du roi et des trésoriers de France donnent une noblesse qui n'est encore que coutumière au XVI<sup>e</sup> siècle ; elle sera reconnue officiellement par l'édit sur les tailles de 1600, et l'expression « noblesse de robe » apparaîtra juste après cette date. Les conseillers au parlement de Paris revendiquent une noblesse au premier degré (génération) au nom de leur dignité ; mais c'est plutôt la notion d'anoblissement graduel (en deux degrés) qui se répand. » Arlette Jouanna, *La France de la Renaissance*, Perrin, p. 247.

<sup>24</sup> Jacques Ellul, *Histoire des institutions, t. 4, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris PUF, 1987, p. 55, rappelle ainsi qu'« au XIV<sup>e</sup> siècle, il existe une vénalité occulte des charges, le Roi la combattant ; au XV<sup>e</sup> siècle, l'hérédité des charges paraît par des moyens détournés ; au XVI<sup>e</sup> siècle, la vente des offices est admise officiellement et pratiquée par le Roi ; puis à son tour l'hérédité est officialisée, et la situation est stabilisée en 1604. » Par ailleurs, François I<sup>er</sup> crée en 1522 un bureau des parties casuelles « qui procédera aux ventes d'offices » (p. 58) On assiste ainsi à un fort développement de la vénalité des offices, alors qu'elle reste officiellement interdite.

<sup>25</sup> Voir Émile Picot, *Catalogue des livres de la bibliothèque de M. le Baron de Rothschild*, Paris, Damascène Morgand, 1912, t. IV, n° 2965, art. 78, p. 293.

## *La Victoire et Triumphe d'Argent contre Cupido dieu d'Amour*

Ce mince ouvrage publié chez François Juste présente une pièce attribuée à Almanque Papillon, dont l'intrigue est explicitée par le titre<sup>26</sup>. Si Papillon est bien l'auteur de ce texte, notons d'emblée qu'il est un familier de la cour, puisque d'après Le Moyne des Essarts, il fut page de Marguerite de Navarre et valet de chambre de François I<sup>er</sup><sup>27</sup>. Quelques années plus tard, Papillon se trouvera encore lié à une nouvelle querelle sur l'amour et les dames, la querelle des Amies, en publiant en 1543 *Le Nouvel Amour*<sup>28</sup>, qui sera inscrit dans un recueil récapitulatif de la Querelle des Amies, *Les Opuscules d'Amour*, publié par Jean de Tournes en 1547<sup>29</sup>.

Les liens du texte avec l'affaire des dames de Paris ne font aucun doute, et on trouve quelque écho avec les textes de la querelle initiale des dames parisiennes et des dames lyonnaises, en particulier dans l'accusation topique d'« avarice », c'est-à-dire de vénalité<sup>30</sup>. Nous souhaiterions montrer qu'il s'agit d'un texte produit par un ou plusieurs membre(s) de la cour, pour un groupe qui partage les valeurs de la cour. La pièce confirme, par son ouverture même, le code aulique dans lequel elle s'inscrit et relance explicitement l'affaire des dames de Paris :

Au moys de may Amour prit ses sagettes,  
Pour venir veoir ses subjectz & subjectes  
Dedans Paris, & toute la province,  
Ainsi que doit & veult faire un bon prince,  
Luy arrivé en sa cholere monte,  
Car plus de luy dames ne tenoient compte [...] <sup>31</sup>.

L'échec immédiat d'Amour emporte tout espoir de reconquête de la ville de Paris par son souverain légitime. Très vite alors se déploie une opposition nette entre un système de valeur curial, fondé sur la légitimité d'un prince, seigneur depuis toujours, et un système de valeur fondé sur l'argent :

Ce dieu voyant sa debile foyblesse,  
Qui ne guerist plus les cueurs, ny les blesse,  
Se retira (prins de douleur amere)  
Conter le cas devers Venus sa mere.  
Qui luy respond, que sus Parisiennes  
Avoyt perdu ses vertus anciennes :  
Car pour leur dieu d'Amours & pour regent  
Avoient receu un que lon nomme Argent<sup>32</sup>.

Argent vainc rapidement Amour, le met à terre, lui arrache les ailes, et aligne accusations et critiques du règne révolu d'Amour, dont l'une est remarquable, en ce qu'elle met en cause un ordre ancien marqué par des loisirs de cour :

---

<sup>26</sup> L'attribution à Almanque Papillon, qui apparaît assez tard (Brunet) et qui ne figure pas en particulier chez La Croix du Maine, pose problème. Nous n'avons rien trouvé qui la confirmât, mais rien qui l'infirmât non plus.

<sup>27</sup> Le Moyne des Essarts, *Les Siècles littéraires de la France*, 18000, t. 1. Numérisé dans les Archives biographiques. Il paraîtrait que Papillon ait été fait prisonnier avec François I<sup>er</sup> à la bataille de Pavie. Voir aussi Telle, *L'Œuvre de Marguerite de Navarre*, Genève, Slatkine, 1969, p. 150 : Papillon comme « poète [...] de cour ».

<sup>28</sup> Voir Cathy Hampton, *The Modern Language Review*, 93, July 1998, part 3, p. 642-658. Cathy Hampton insiste en particulier sur la dimension curial du *Nouvel Amour* et sur les liens étroits qu'entretient le texte avec le roi de France.

<sup>29</sup> *Opuscules d'Amour, par Heroet, La Borderie, et autres divins poètes*, Lyon, Jean de Tournes, 1547.

<sup>30</sup> Voir en particulier « La Réformation des Dames de Paris faicte par les Lyonnoises », v. 10-12 : « Argent vous duyt et du tout vous seduyt, / Dont avez bruyt, qui n'est pas trop propice, / Car ce que faites ce fait par avarice »

<sup>31</sup> *La Victoire et Triumphe d'Argent, op. cit.*, v. 1-6, f<sup>o</sup> A ij r<sup>o</sup>. Voir aussi, dans l'« Ordonnance d'Argent », f<sup>o</sup> A vij r<sup>o</sup>, les vers suivants, qui font renvoyer à l'affaire des dames parisiennes en en prenant le contre-pied, par le refus explicite de nommer les dames volages : « J'en scay assez qui scavent ce mestier / Mays les nommer il n'est point de mestier. »

<sup>32</sup> *Ibidem*, f<sup>o</sup> A ij v<sup>o</sup>.

Maintz ont souffert tes ardeurs oultrageuses.  
Les contraignant de jouter a oultrance  
Dedans tournoys donnantz grands coups de lance  
Et assaillir villes chasteaux & tours  
Pour seulement jouir de leurs amours<sup>33</sup>.

Une autre accusation, elle, semble mettre directement en cause la culture de cour :

Leur jeu estoit de composer epistres  
Dont on en voyt en Ovide les tiltres,  
Et perdre temps a lyre un tas de livres  
Qui les rendoient de tous plaisirs delivres<sup>34</sup>.

On pense ici notamment aux traductions des *Héroïdes* par Octovien de Saint-Gelais. Formulée dans le contexte du règne de François I<sup>er</sup>, où une cour élégante rivalise de culture et de lectures, l'attaque d'Argent semble bien viser cette même cour. Le texte de *La Victoire et Triumphe d'Argent* laisse supposer que l'affaire des dames parisiennes est devenue un badinage de cour, un jeu de la cour cultivée sur ses propres codes et sur sa propre culture. Bref, à la suite des précédents, le texte dessine un espace de sociabilité où se retrouve un groupe uni autour des mêmes lectures, de la même culture et des mêmes codes, et qui en joue, creusant par ailleurs l'écart entre deux mondes, le monde des officiers, qui achètent leurs charges, et qui est marqué par la vulgarité et la vénalité (les simplifications grossières sont propres au code), et celui de la cour cultivée, dont le statut de repoussoir, dans la bouche d'Argent, est bien évidemment ironique. C'est bien une culture de cour qui est valorisée par *La Victoire et Triumphe d'Argent*, ce que confirme le petit texte publié à sa suite en 1537, la « Response faicte a l'encontre d'un petit Livre, intitulé le Triumphe & la Victoire D'argent contre Cupido n'aguieres vaincu dedans Paris. Par maistre Charles Fontaine ». Le texte du jeune Fontaine, qui est encore un inconnu ou presque et qui tâche à cette époque de gagner un protecteur – si possible dans l'entourage du roi – met en scène le jugement expéditif de l'auteur ignoble du premier texte et rétablit Amour – et la culture de cour – dans son règne et dans son droit. S'il était besoin de confirmer cette lecture, nous renverrions aux termes mêmes de la condamnation qui clôt la « Response » de Fontaine :

La court si a ordonné & ordonne  
Par son conseil & sentence tresbonne  
Comme ainsi soit qu'ait commis cest esté  
Un crime & cas dellese majesté  
Ce composeur encontre moy son prince.  
Banny sera de toute ma province :  
Son livre aussi (le tout bien calculé)  
Publiquement sera ars & bruslé  
Pareillement pour la faulte & traficque  
De l'Imprimeur, tous ses biens on confisque.  
Oultre il est dict que ce faulx blasonneur  
Reparera aux dames leur honneur,  
Desquelles a mal parlé en son livre  
Que si encor telz traictez il leur livre  
Ou par brocards les picque, poinct ou mort  
En informant sera jugé a mort<sup>35</sup>.

Point ne suffit de condamner l'auteur du texte : suivant l'exemple des condamnations contemporaines réelles, l'imprimeur aussi est condamné, risquant la confiscation de ses biens. Or cet « Imprimeur », c'est François Juste, celui-là même qui a imprimé pour la première fois les

---

<sup>33</sup> *Ibidem*, f<sup>o</sup> A iij v<sup>o</sup>.

<sup>34</sup> *Ibidem*, f<sup>o</sup> A iv v<sup>o</sup>.

<sup>35</sup> *Ibidem*, f<sup>o</sup> B viij r<sup>o</sup>.

deux textes, le texte incriminé et la réponse présentant le jugement. On voit ici la mise en scène jouissive proposée au lecteur, celle d'une querelle derrière laquelle, sans trop gratter, on constate que tout le monde est d'accord et partage un même système de valeurs. Allons plus loin, même : François Juste, à cette date, collabore avec des proches de la cour – on pense à Dolet, qui cherche à se faire remarquer du roi. C'est à la même date, en 1537, qu'il publie une nouvelle édition de *L'Adolescence Clémentine* ainsi qu'une édition des œuvres de Jean Marot. Et dès l'année suivante, en 1538, il donne le *Courtisan* de Castiglione, dans une traduction que Dolet attribut haut et fort à Mellin de Saint-Gelais<sup>36</sup>. Juste offre à cette date précisément des textes étroitement liés à la cour, parmi lesquels s'insère *La Victoire et Triumphe d'Argent*. La fonction communautaire est claire dans un diptyque qui brandit les valeurs de la cour en réinscrivant ici l'affaire des dames parisiennes dans le plus large débat sur l'amour. Ce n'est probablement pas par hasard si, toujours en 1537, François Juste publie *Hecatomphe*, qui avait déjà paru en 1534. Le recueil, dont Gérard Defaux a montré qu'il était issu du milieu de la cour, réinvestit en sa fin la querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises.

### *Hecatomphe* : la connivence querelleuse

Le recueil d'*Hecatomphe. Les Fleurs de poésie française*, paru en 1534, c'est-à-dire en pleine affaire des dames de Paris, unit explicitement cette dernière affaire à notre querelle entre Parisiennes et Lyonnaises. Deux pièces successives à la fin du recueil semblent faire écho à l'affaire des dames de Paris avant de rejouer le débat entre les dames des deux villes et d'achever d'explicitement le caractère désormais topique de ce qui est devenu un motif poétique. Dans son édition des *Fleurs de poésie française*, Gérard Defaux a insisté sur l'extrême cohérence du volume, tant dans son contenu que dans l'origine des contributeurs, très largement issus de la cour<sup>37</sup>. On y retrouve en effet des plumes comme celles de Mellin de Saint-Gelais, de Marguerite de Navarre, de Clément Marot, de Victor Brodeau, Claude Chappuys ou encore de François I<sup>er</sup>.

L'affaire des dames parisiennes est explicitement fondue dans la querelle des dames parisiennes et lyonnaises, elle-même intégrée dans une trame plus vaste qui embrasse l'ensemble du recueil. Or le schéma même de la querelle revêt deux fonctions : une fonction poétique et organisationnelle au sein du recueil, et une fonction communautaire qui rejoue sur un nouveau mode, plus ludique cette fois, l'affirmation communautaire qui guidait les textes de l'affaire des dames de Paris.

Sans aller jusqu'à suivre la fiction rectiligne proposée par Gérard Defaux pour lire *Les Fleurs de Poésie Française*, l'enchaînement des titres des pièces, qui est au moins partiellement imputable à l'éditeur, présente un système de progression assez simple dans lequel une pièce s'inscrit à la suite, ou même en réponse à la précédente. La pièce qui a pour *incipit* « Amour a fait empenner ses aëles » porte le titre suivant : « Un autre blasme les Dames de Paris »<sup>38</sup>. Il s'agit donc d'un « autre » amant, qui prend la parole à la suite de l'amant précédent. Quant à la pièce suivante, une ballade, elle est intitulée : « Deffense pour icelles Dames, et charge sur celles de Lyon ». Son titre ne peut se comprendre que si on vient de lire la pièce précédente – ou du moins son titre, afin d'identifier « icelles Dames » comme étant des Dames parisiennes. Par ailleurs, il s'agit d'une « Deffense », qui répond donc par définition à une attaque, à un « blasme ». Nos deux pièces sont ainsi inscrites dans un mouvement dialogique qui élargit progressivement l'horizon de la pièce précédente : on passe de Paris à Lyon, puis de Lyon à la France, grâce à la pièce suivante « En la

---

<sup>36</sup> Sur l'affaire du *Courtisan* édité par Dolet, voir Daniela Costa, *La Fortune française du « Cortegiano » de B. Castiglione*, thèse de doctorat, Reims-Turin, janvier 2001 et Gérard Defaux, dans son introduction à l'édition des *Fleurs de Poésie Française. Hecatomphe*, Paris, STFM, 2002, p. XLIX-LXXII.

<sup>37</sup> *Ibidem*, notamment p. IX sq.

<sup>38</sup> La pièce figure dans le manuscrit BnF 2335, contemporain de l'élaboration des *Fleurs de poésie française* et issu du même milieu selon Defaux, introduction, p. XLIX, et notes, p. 206.

louenge d'une dame Françoise», tout en basculant du « blasme » et de la « charge » à la « louenge ».

On voit ainsi se dessiner ici assez nettement le principe d'association et de progression du recueil, fondé sur la variation sur un thème commun et / ou sur un système de réponse à la pièce précédente. Dès lors, les titres donnés par l'éditeur aux deux pièces rendent compte de ce principe dynamique, favorisé par le mouvement même de la querelle qui se présente en fait comme une variante du dialogue poétique à l'œuvre dans le recueil.

De ce point de vue, il semble qu'en fait la querelle fonctionne comme une sorte de proto-recueil poétique, c'est-à-dire comme le lieu d'élaboration de pièces poétiques, unifiées autour d'un thème, d'un motif, d'un débat – et quoi de mieux qu'un débat pour susciter la verve créatrice des poètes ? La querelle littéraire n'est pas tant (ou pas seulement) une *vraie* querelle poétique – on s'en doute – mais une forme de dynamique créatrice, qui réunit un groupe de poètes et permet d'élaborer un objet cohérent, un recueil un minimum construit. L'inscription d'un couple de pièces reprenant le schéma de la querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises à la fin des *Fleurs de poésie française* rend compte de ce mode d'élaboration et de création. Les deux pièces sont en fait sorties de leur contexte rageusement polémique pour s'inscrire dans un dialogue plus vaste, dans un système poétique plus large, dont le point commun, à ce stade du recueil, est plus largement constitué autour de la question de la nature d'amour : la pièce initiale des *Fleurs de poésie française* posait en effet la ligne directrice du recueil dès son titre, « Iceluy disciple commence à descrire Amour par ce Dialogue ». Le principe de la querelle, qui appelle pour toute pièce produite une réponse, offre un mode de progression et d'unification au recueil, à une micro-échelle. On voit toutefois comment le schéma de la querelle, inscrit dans le couple de pièces, soutient et confirme le mode de progression préalablement établi en cette partie du volume.

Le recueil des *Fleurs de poésie française* extrait ainsi les pièces de la querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises, à un moment où l'affaire des dames de Paris fait encore rage, pour croiser ces deux querelles, les sortir de leur contexte polémique historique pour en faire un motif littéraire et surtout un principe d'élaboration et d'unification d'une anthologie poétique. Directement issue de la cour, la fin des *Fleurs de poésie française* suggère le rôle que semble revêtir la querelle dans nos années au sein de la cour de François I<sup>er</sup>. Il s'agit moins d'un conflit effectif que d'un mode d'écriture, d'élaboration et de constitution d'un recueil poétique. La querelle se présente ici comme le support de l'*inventio* et de la *dispositio*.

Dans un volume aussi unifié et cohérent, sociologiquement, que les *Fleurs de poésie française*, il apparaît donc que la querelle divise moins qu'elle unit. La querelle dessine les contours d'un groupe qui se reconnaît et qui partage suffisamment de valeurs pour se quereller sur un ou plusieurs points<sup>39</sup>. C'était à un schéma assez similaire que l'on avait affaire avec les pièces de la querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises figurant dès 1501 dans *Le Jardin de Plaisance* édité par Vérard, comme l'a montré Jane Taylor<sup>40</sup>. Dans le cas d'Hecatomphe, il semble même que la querelle fonctionne comme une sorte de clin d'œil ou comme lieu de reconnaissance furtive mais consciente. Ainsi, parce qu'est inséré dans le mouvement du recueil un dizain, attribué à Claude Chappuys, où un amant « blasme les Dames de Paris », émerge la nécessité de faire suivre le dizain d'un blâme des Dames de Lyon. Le principe d'élaboration de l'enchaînement est un principe de reconnaissance d'une querelle qui a agité la cour au début du siècle. Nous sommes entre gens de cour, nous dit l'adjonction du blâme des dames lyonnaises à la suite du blâme des Parisiennes – et l'éloge de la noblesse qui clôt le recueil nous le confirme<sup>41</sup>.

---

<sup>39</sup> Voir ce qui se passe, plus tard, pour la querelle des Amye, où il apparaît que cette querelle se fait bien « la paix au cœur ».

<sup>40</sup> Voir Jane H. M. Taylor, *The Making of Poetry. Late-Medieval French Poetic Anthologies*, Brepols, 2007, p. 236.

<sup>41</sup> « Ung autre Auteur changeant matiere parlant pour Eve nostre mere exprime que c'est de noblesse, et qui doibt estre appellé Noble », éd. G. Defaux, p. 86-88. Voir en particulier les v. 15-17 : « Auctorité, grant richesse, ou office / Font elles noble, ou generation ? / Certes nenny », et les v. 57-63 : « Conclusion, tout homme vertueux / Par l'Ame est noble, et non par richesse. / S'il est vilain, c'est par cueur vicieux, / Ou par le corps quand l'Ame n'est maistresse.

Quant au destinataire, qui reconnaît, voire qui attendait la réponse polémique, il est alors inscrit à son tour dans ce groupe culturel et social, puisqu'il mobilise les mêmes réflexes et attentes de lecture.

La querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises, telle qu'elle est mise en scène dans les *Fleurs de poésie française*, présente donc le double intérêt de soutenir la dynamique de l'invention et la logique de la progression d'une part, et d'agir comme le lieu de constitution ou plutôt de reconnaissance d'un groupe.

*Le Panegyric des Damoiselles de Paris. Sur les Neuf Muses*, Lyon, Jean de Tournes.

Le dernier rejeton de la querelle des dames parisiennes et lyonnaises sur lequel nous souhaiterions nous attarder est une publication lyonnaise de 1545, sur laquelle nous avons déjà eu l'occasion de travailler<sup>42</sup>. Nous résumerons donc certaines de nos conclusions de l'époque avant de les prolonger. Nous posons ici l'hypothèse selon laquelle la fonction communautaire que revêtait la querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises (ainsi que la variante constituée par l'affaire des dames de Paris) passe de la cour à la ville. Ce mouvement d'appropriation est favorisé par l'identité des personnalités littéraires et éditoriales lyonnaises, souvent proches de la cour.

*Le Panegyric des Damoiselles de Paris. Sur les Neuf Muses* est un recueil publié par Jean de Tournes en 1545 et constitué par les soins d'Antoine Du Moulin, valet de chambre de Marguerite de Navarre. Au verso du titre figure un dizain d'Antoine Du Moulin au sujet de « ce livre que l'on peut nommer / Rommant des Dames vertueuses ». Il est suivi du « Panegyric des Damoyselles de Paris. Sur les Neuf Muses », une longue pièce composée de sizains, qui identifie des dames parisiennes, nommées, aux neuf muses. On retrouve ici certains des noms des dames incriminées lors de l'affaire des Dames de Paris – toujours des épouses d'officiers royaux. Suit, dans la même pièce, un appel aux poètes français, identifiés quant à eux à des poètes antiques, afin qu'ils louent les demoiselles parisiennes : Antoine Héroët (Horace), Mellin de Saint-Gelais (Virgile), Clément Marot (Ovide) sont ainsi appelés. Le sujet poétique chante alors les vertus de sa propre dame après avoir rappelé celles des amies des poètes antiques. Le lecteur découvre alors une pièce intitulée « A celles qui se sont plainctes d'estre au nombre des Muses », où le poète constate benoîtement que les Parisiennes n'ont guère apprécié d'être nommées parmi les muses. Le premier mouvement se conclut sur un huitain « Aux Muses », sur la même veine. Le deuxième mouvement est constitué d'une longue pièce, « Le Triumphe des Muses, contre Amour », où Amour subit un sort guère plus enviable que celui qui lui était réservé par le texte attribué à Almanque Papillon. Nous sont alors contées « Les Obsèques d'Amour » (mais point d'inquiétude : il semble qu'Amour hante encore le lit des vertueuses demoiselles parisiennes !). Enfin, le dernier mouvement du recueil présente deux pièces, la « Complainte d'une damoyselle fugitive » et « L'Amante loyalle Qui depuis ha esté variable ».

Notre présentation du volume souligne ici le caractère profondément ironique du *Panegyric* annoncé dans le titre. Les demoiselles parisiennes, dont on retrouve les noms écornés lors de la décennie précédente, subissent bien un nouvel assaut qui ne se réduit toutefois pas aux limites de l'affaire des dames de Paris mais qui – c'était l'objet de notre démonstration lors de notre précédente étude – s'inscrit dans une rivalité entre Lyon et Paris. De ce fait, la publication du *Panegyric* réactive la querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises. En fait, la publication de ce texte chez Jean de Tournes en 1545 intervient au moment même où De Tournes et Du

---

/ Fi de richesse, et vile Gentillesse. / Qui contre droit et raison font oultrage, / Vilainz ilz sont, et de vilain couraige. »

<sup>42</sup> Élise Rajchenbach, « “Tu le pourras clerement icy veoir” : les *Rymes* de Pernette Du Guillet, publication vertueuse ou stratégie éditoriale ? », dans M. Clément et J. Incardona (dir.) *L'Émergence littéraire des femmes à Lyon à la Renaissance (1520-1560)*, Saint-Étienne, Presses de l'Université de Saint-Étienne, 2008, p. 123-164. Une transcription du texte du *Panegyric* figure en annexe de l'article.

Moulin constituent la même année, à travers notamment la publication des *Rymes* de Pernette Du Guillet, premier *canzoniere* français portant la signature d'une femme, la supériorité poétique et éditoriale de Lyon sur Paris. Le réinvestissement d'une querelle désormais ancienne entre alors dans l'entreprise de promotion de la ville de Lyon comme capitale culturelle, éditoriale et potentiellement politique, à l'œuvre dans ces années<sup>43</sup>.

La querelle a donc partiellement quitté la cour pour gagner la ville – et plus particulièrement la ville de Lyon qui a fini par s'approprier la querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises, en donnant le dernier mot à ces dernières. Dès le milieu des années 1540, les milieux éditoriaux lyonnais mettent sur le devant de la scène des figures féminines qui sont autant de moyens de revendiquer une spécificité, une supériorité même, lyonnaise sur sa principale rivale française, Paris<sup>44</sup>. Lyon se présente ainsi comme un prolongement des accomplissements italiens, présentant les écrits d'un Laure lyonnaise, Pernette Du Guillet, qui, elle, a une voix, ou bien d'un paragon de vertu telle que Florette Sarrasie, éminente montpelliéraine dont Baduel fit l'éloge funèbre et qui est honorée et publiée à Lyon<sup>45</sup>. Il apparaît que la querelle des dames parisiennes et lyonnaises devient le support de l'élaboration d'une identité citadine forte à la remarquable longévité.

Cette appropriation d'une querelle de femmes (ou d'hommes sur des femmes) n'est pas unique à Lyon à l'époque. Si Dolet a entrepris d'implanter à Lyon la querelle des Amies, en en rééditant les textes et en annonçant la volonté, tant dans les privilèges que dans les préfaces, de poursuivre l'édition des textes de la querelle<sup>46</sup>, c'est Jean de Tournes (encore !), qui parachève l'entreprise, en proposant au public, en 1547, le volume des *Opuscules d'Amour*<sup>47</sup>. Ce volume est remarquable car il réunit l'ensemble des textes de la querelle, et en ajoute même certains. Mais il l'est surtout du fait que dans l'espace du livre se constitue à nouveau l'image d'un groupe réuni autour d'une querelle, d'une question d'amour qui ne déchire pas véritablement les protagonistes<sup>48</sup>. Le volume s'attache à creuser l'écart entre les principaux protagonistes de la querelle des Amyes et un contributeur étranger, Paul Angier, qui n'a visiblement rien compris à l'affaire. Paul Angier, dit « l'honnête amant », est mouché par Charles Fontaine, un habitué, dans ces années, de l'atelier de Jean de Tournes – et des querelles :

Tiltre d'honneur toy mesme t'es donné,  
Qui n'es rien moins, en maint propos, qu'honneste.  
Quant au sçavoir tu n'en es pas orné,  
Et n'as rien moins que Laurier sur ta teste.  
Et toutesfois lon sçait, que qui s'appreste  
Blasmer l'amour, fait chose assez facile :  
Le bien louer c'est chose difficile.  
Certes d'avant la Contr'amyé passe  
En bon sçavoir, en douceur, & en grace,  
Toy le dernier des novices Rimeurs,

---

<sup>43</sup> Voir notre thèse de doctorat : « *Mais devant tous est le Lyon marchant.* » *Construction littéraire d'un milieu éditorial et livres de poésie française à Lyon*, sous la direction de Marie-Madeleine Fragonard, soutenue le 17 juin 2009 à Paris 3 – Sorbonne nouvelle.

<sup>44</sup> Sur les femmes à Lyon, voir *L'Émergence littéraire des femmes à Lyon, op. cit.* et, d'un tout autre point de vue, Mireille Huchon, *Louise Labé, une créature de papier*, Genève, Droz, 2005.

<sup>45</sup> *L'Oraison funèbre sur le trespas de vertueuse dame, dame Florete Sarrasie premierement faite en latin par Claude Baduel, et depuis traduite en langue françoise par Charles Rozel*, Lyon, Jean de Tournes, 1546. Le texte original de Baduel avait paru quelques années plus tôt chez Étienne Dolet : *Cl. Baduelli Oratio funebris in funere Florete Sarrasie habitae. Epitaphia nonnulla de eadem*, Lyon, Étienne Dolet, 1542.

<sup>46</sup> Voir les préface à ses éditions de *L'Amie de court*, Lyon, Dolet, 1542 et de *La Parfaite Amye*, Lyon, Dolet, 1542, éditées par Claude Longeon, Étienne Dolet, *Préfaces françaises*, Genève, Droz, 1979, p. 123-130.

<sup>47</sup> *Opuscules d'Amour, op. cit.*

<sup>48</sup> Jean de Tournes rompt avec les éditions parisiennes précédentes en ne présentant plus les pièces selon un ordre chronologique approximatif mais en proposant désormais un parcours sur le mode de la *varietas*. En ce sens, l'organisation du volume rejoint celle des volumes pensés du type des *Fleurs de poésie française*.

Qui viens l'amour blasmer sans efficace :  
Et apres toy tous les autres blasmeurs<sup>49</sup>.

Paul Angier a pris la querelle au pied de la lettre, sans comprendre qu'elle était en fait la manifestation d'un groupe uni par une culture commune. Cette mésinterprétation confirme la connivence qui sous-tend le développement des querelles littéraires de l'époque et renforce le caractère communautaire que nous évoquions plus haut.

Dans les années 1540, Lyon réinvestit le procédé de la querelle comme manifestation d'un groupe. Les valeurs et la culture de la cour – questions d'amour, textes alors traduits et lus, etc. – sont désormais mises en scène à Lyon, à la ville. Lyon réinvestit ainsi un mode de différenciation aulique, tant dans une perspective littéraire que politique, à un moment charnière de l'histoire de la cour de France, encore itinérante mais sur le point de se fixer.

Le travail sur les querelles dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle est particulièrement difficile à mener, ne serait-ce que parce qu'il est ardu de délimiter un *corpus* précis et complet. Produit vendeur pour un public qui s'adonne au plaisir du feuilleton poétique, la querelle devient un objet labile pour le chercheur qui s'atèle à la tâche de l'étudier. De nombreux textes sont restés manuscrits et, pour la querelle qui nous intéresse, aucun travail de recensement exhaustif n'a été effectué. Que nous enseigne toutefois cette première approche de la querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises sous François I<sup>er</sup> ?

Il apparaît que la querelle des dames parisiennes et des dames lyonnaises sous le règne de François I<sup>er</sup> est rapidement le lieu d'une reconnaissance communautaire et sociale. Elle manifeste en particulier les tensions qui apparaissent entre, d'une part, le milieu des officiers royaux, qui deviendra partiellement au début du XVII<sup>e</sup> siècle la noblesse de robe et, d'autre part, une noblesse attachée aux anciennes valeurs. Il va de soi que la fracture n'est historiquement pas si nette et radicale, et qu'on ne peut pas opposer un groupe vénal, vulgaire et inculte à une noblesse ancienne qui aurait le privilège des bonnes lettres et des valeurs. Cette fonction de la querelle est également plus large, en ce qu'elle est le lieu d'une connivence, comme le mettent en évidence *Les Fleurs de Poésie Française* ou *La Victoire et Triumphe d'Argent*. Elle se retrouve en fait dans d'autres querelles de l'époque, comme la Querelle des Amies. Il est en revanche douteux qu'elle soit applicable à la Querelle de Marot contre Sagon, mais il serait utile que le dossier soit effectivement repris car là encore, l'abondance de textes à l'ordre peu clair a jusqu'à aujourd'hui rebuté les chercheurs<sup>50</sup>.

Il semble également important de souligner la fonction poétique de la querelle dans les années 1530-1540, en tant que support de l'invention et de la disposition. La querelle est l'un des principes de constitution d'anthologies unifiées, là encore, autour d'un groupe. Elle radicalise en fait un système de dialogue des pièces qui ne revêt pas nécessairement de dimension agonistique mais qui est très régulièrement mis en œuvre dans les anthologies dans années 1530-1540. En d'autres termes, le principe d'élaboration et de progression de l'anthologie reprendrait le modèle édulcoré de la querelle. La querelle réunit autour d'une question, d'un thème, supportant ainsi une dynamique d'écriture à plusieurs plumes et à plusieurs voix. Il est par conséquent nécessaire de rappeler le caractère souvent fictif de la querelle qui est aussi littérature, tout en rendant compte des tensions et des évolutions socio-historiques du moment.

---

<sup>49</sup> « L'Amy de la Contr'amy de Court à L'honneste Amant », f<sup>o</sup> P 6 v<sup>o</sup>, p. 236.

<sup>50</sup> Voir à ce sujet le récent travail de Jean-Eudes Giroit, « Les Contributions des humanistes de collège à la querelle de Marot et Sagon (1534-1537) », dans Mathieu Ferrand et Nathaël Istasse (dir.) *Nouveaux regards sur les « Apollons de collège »*. *Figures du professeur humaniste en France dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle*, colloque des 28-30 octobre 2010, à paraître chez Droz.

Annexe

Chronologie approximative des événements :

- 1499-1501 Début de la querelle autour des textes de Guillaume Cretin et peut-être André de La Vigne (d'après E. Droz et A. Piaget éd., *Le Jardin de Plaisance*, p. 207). Première impression connue de la « Rescription des Femmes de Paris aux Femmes de Lyon » dans *Le Jardin de Plaisance et Fleur de Rhétorique*, Paris, Antoine Vérard, 1501, f. cij v<sup>o</sup>.
- ca 1512 Rééditions et suites :  
*Rescription des dames de Millan a celles de Paris et de Rouen*, slnd [Paris, 1512] : première apparition des Lyonnaises dans le débat.  
*Rescription des femmes de Paris aux femmes de Lyon*, slnd [Paris, vers 1512] + manuscrits.  
S'ensuit un échange de pièces, dont certaines rééditées jusqu'à la fin des années 1550. Pour le détail, voir É. Picot, « La Querelle des dames de Paris, de Rouen, de Milan et de Lyon au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle », art. cit.
- 1515 Le roi serait intervenu pour défendre les dames de Paris (voir l'édition des œuvres de Jean Marot, 1533).
- 1529 Début de l'affaire des dames de Paris : « Les gracieux adieux faitz aux Dames de Paris ». S'ensuit un échange de pièces : « épître des excuses de Marot faussement accusé d'avoir fait certains Adieux au desavantage des principales Dames de Paris » ; « Six Dames à Clement Marot » ; « Aux dames de Paris qui ne vouloient prendre ses precedentes excuses en payement ».
- 1534 *Hecatomphe. De vulgaire Italien tourné en langaige François. Les fleurs de Poesie Françoisse*, Paris, Galiot du Pré, 1534 (rééd. Lyon, Juste, 1537).
- ca 1535 *La Semonce faite à Paris des Coquus en May 1535* et *Le plus ou moingz des dames de Paris*.
- 1537 *La Victoire et Triumphe d'Argent contre Cupido dieu d'Amours n'a guiere vaincu dedans Paris*, Lyon, François Juste, 1537. Probable composition vers 1534-1535. Circulation manuscrite.
- 1545 *Panegyric des Damoyelles de Paris. Sur les Neuf Muses*, Lyon, Jean de Tournes, 1545.
- 1549 *Les Neuf Muses*, Lyon, Jacques Berjon, 1549.